

Prise en charge en EMS d'un patient porteur d'une bactérie hautement résistante aux antibiotiques émergente (BHRe) ou contact d'un patient connu porteur

Les BHRe sont des bactéries résistantes à de nombreux antibiotiques avec des mécanismes de résistances transférables entre bactéries et n'ayant à ce jour diffusé en France que sur un mode sporadique ou épidémique limité.

Ces BHRe sont les entérobactéries productrices de carbapénémases (EPC) et les entérocoques (*Enterococcus faecium*) résistants aux glycopeptides (ERG), dont le réservoir est le tube digestif.

Les mesures à observer en établissement médico-social (EMS) pour un patient porteur ou contact de BHRe sont le respect **strict des précautions standard** ⁽¹⁾.

Il n'est pas recommandé de réaliser des dépistages à la recherche de BHRe chez les résidents en EMS⁽¹⁾.

Soins à un patient porteur ou contact : précautions standard

1. Hygiène des mains

Ne pas porter de bijoux aux mains et aux poignets afin d'éviter leur colonisation et la transmission de micro-organismes aux autres résidents.

Réaliser une hygiène des mains par friction avec un produit hydro-alcoolique (PHA) au plus près des soins (avant et après) pour les professionnels.

2. Port de gants

Porter des gants uniquement lors de risque de contact avec du sang ou des liquides biologiques. Le retrait sera suivi d'une hygiène des mains (PHA).

3. Port des éléments de protection individuelle (EPI)

Porter un tablier à usage unique pour faire les changes et les soins mouillants / souillants. Le tablier est enlevé et jeté avant de sortir de la chambre. Son retrait est suivi d'une hygiène des mains avec un PHA. Le port du tablier évite la contamination de la tenue et celle des mains par contact ultérieur avec la tenue contaminée.

4. Matériel médical

Privilégier du matériel à usage unique ou dédié (patient unique) : thermomètre, bassin de lit...
Pour le matériel réutilisable faire immédiatement un nettoyage et une désinfection (avec lingettes détergentes/désinfectantes par exemple) après l'utilisation auprès d'un résident.

5. Déchets

Gérer les déchets souillés sous emballages clos et étanches.
Éliminer selon la filière de déchets habituelle.

6. Traitement de la vaisselle et du linge.

Le linge et la vaisselle ne font l'objet d'aucune mesure spécifique. Le linge (comme les déchets) doit être sorti de la chambre dans un sac fermé.
La vaisselle est nettoyée dans le lave-vaisselle de l'établissement.

7. Gestion des excréta

Utiliser des lave-bassins ou à défaut des protections de bassins à usage unique, puis désinfecter le bassin avec un détergent-désinfectant.
Proscrire l'utilisation de douchette pour l'entretien des bassins ou chaises pot en raison du risque d'aérosols qui expose les personnels soignants, les patients et l'environnement au risque de contamination par aérosolisation lors des manipulations. Les résidents continents utilisent uniquement les toilettes de leur chambre.

Entretien des chambres et des sanitaires

Entretien de l'environnement avec la réalisation d'un bionettoyage quotidien effectué selon les procédures habituelles de l'établissement avec une vigilance particulière sur les surfaces fréquemment touchées et les sanitaires.

Information

L'établissement a informé le patient sur son statut de porteur ou de contact sauf dans le cas où ce patient a été transféré avant la connaissance de ce statut.

Un courrier d'information est envoyé à son médecin traitant par l'établissement de santé notamment par rapport à la nécessité d'un usage approprié des antibiotiques.

Il peut être utile de rappeler les **précautions standard** aux autres professionnels de santé en charge de ce patient (collègues infirmiers, aide soignants, kinésithérapeutes, orthophonistes...).

Sur le planning des soins et le dossier du résident : noter le portage ou le statut contact BHRé.

En cas de ré hospitalisation de ce résident porteur d'une BHRé ou contact d'un patient connu porteur de BHRé en établissement de santé, **il est important d'informer l'établissement d'accueil** du statut du patient (porteur ou contact), pour que les mesures adaptées soient appliquées.

Vie en collectivité

Important : le résident doit pouvoir bénéficier d'une vie en collectivité habituelle.

S'il est en capacité de sortir de sa chambre, il est préférable qu'il n'utilise que ses propres toilettes. Il doit, ainsi que ses proches lors des visites, être éduqué à la désinfection des mains à la sortie de sa chambre.

Dans le cas où le résident n'est pas cohérent et si sa déambulation ne peut pas être maîtrisée, l'équipe devra programmer de l'aider pour réaliser une désinfection des mains avec une solution hydro-alcoolique aux heures des changes, avant les repas et les activités communautaires. Le lavage des mains est pratiqué uniquement au moment de la toilette et lorsqu'elles sont visuellement sales.



Une aide à la prise en charge de ces patients peut vous être apportée par le CPias Normandie

- site de Rouen par téléphone 02.32.88.68.77 ou par mail cpias@chu-rouen.fr
- site de Caen par téléphone 02.31.06.51.51 ou par mail cpias@chu-caen.fr



Une aide à la prise en charge d'une infection chez ce patient/résident peut vous être apportée par NormAntibio par téléphone au 07.84.41.18.86 ou par mail normantibio@gmail.com

Référence : ⁽¹⁾ Prévention de la transmission croisée des BHRé - Haut Conseil de Santé Publique - juillet 2013